



**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@
1082berchem.irisnet.be

Réf. 153/2013

Berchem-Sainte-Agathe, le **25-07-2013**

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

Objet : Conseil communal du 20-06-2013 – interpellation de Mme Lambot, Conseillère communale, concernant l'installation de station de vélos partagés Villo ! sur le territoire communal.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver les réponses à l'interpellation de Mme Lambot, Conseillère communale, concernant l'installation de station de vélos partagés Villo ! sur le territoire communal.

Concernant la position défavorable du Collège des Bourgmestre et Echevins sur l'implantation des 6 stations sur le territoire de la Commune, le refus actuel est un refus technique, notamment motivé par les réactions enregistrées lors de l'enquête publique ainsi que par les remarques justifiées formulées par les habitants. Dans son avis, le Collège précise que « ...la commune se félicite du développement de stations de vélos partagés sur son territoire mais estime que cette politique régionale mériterait d'être gérée avec plus de cohérence et de lisibilité en veillant à ce que les dispositifs publicitaires accessoires au système soient placés de manière à ne pas encombrer l'espace public, ne pas entraver la visibilité et les cheminements piétons et que certains des aménagements proposés sont irréalisables au regard de projets planifié (terminus gare) ou en cours de réalisation (Place Schweitzer, Chaussée de Gand) ».

Concernant la demande de Mme Lambot pour un avis nuancé du Collège en fonction des conditions particulières de chaque projet d'implantation, la décision du Collège des Bourgmestre et Echevins précise à ce sujet qu'il est nécessaire d'optimiser les implantations (et les phases de développement) et de négocier l'implantation des stations de manière qualitatives. En date du 12 juin 2013, un courrier a d'ailleurs été adressé en ce sens à la SA JC Decaux et une réunion s'est tenue le 17 juin 2013 avec le concessionnaire régional aux endroits pour valider les modifications suggérées par le Collège. Après la réunion de la commission de concertation et en fonction de la position du concessionnaire, le Collège rendra son avis.

Concernant les initiatives à prendre pour favoriser la bonne suite du dossier, les contacts avec la Région (AATL Direction de l'urbanisme et Bruxelles-Mobilité) et avec le concessionnaire sont constructifs. Le mois de septembre reste l'échéance prévue pour le démarrage des travaux d'implantation des stations Villo !

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Pour le Secrétaire communal,
Le Directeur délégué

Sandra GOEGEBEUR

Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE